

RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Activités du comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 3 fois en 2019 (28 février, 15 mai, 3 décembre).

Rencontres avec la direction de Genève Aéroport

En 2019, il n'y a pas eu de rencontre avec la direction de l'aéroport. Ces rencontres ont volontairement été interrompues en 2017, vu qu'elles n'apportaient pas beaucoup.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant l'année 2019. Son mandat a été renouvelé pour 2020.

Site internet

Celui-ci a été régulièrement mis à jour avec la mise en ligne d'articles relatifs à l'aéroport ainsi que les diverses prises de position de l'association.

Le travail fait avec l'agence de communication dans le cadre de la campagne relative à la votation sur l'IN 163 a mis en évidence que notre site internet était obsolète, notamment du fait qu'il n'était pas « responsive » (pas adaptable pour une consultation sur smartphone ou tablette). Par ailleurs, l'arborescence du site rend difficile l'accès aux informations.

Nous prévoyons donc en 2020 de mettre à jour le site internet.

Votation sur l'initiative 163 de la CARPE et son contre-projet

Pour mémoire, l'IN 163 a été lancée par des associations d'habitants et environnementales, réunies sous la CARPE (dont fait partie l'ATCR-AIG). Le contre-projet (CP) 12435 a été élaboré par le PLR au sein de la Commission de l'Économie et est soutenu par une coalition représentée par le PLR, PDC, UDC, MCG.

Lors de l'AG extraordinaire du 15 mai 2019, l'Assemblée a voté à l'unanimité :

- > le soutien à l'IN (vote OUI)
- > le refus du CP (vote NON)
- > la préférence à l'IN si les deux objets obtenaient la majorité (question subsidiaire).

Lors de cette AG, un budget de 50'000.- a été dégagé pour que l'ATCR-AIG puisse mener campagne.

Un cahier des charges et un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs agences de communication. Après auditions, c'est l'agence Colegram qui a été retenue. Un groupe de travail restreint composé de MM. Y. Rochat, M. C. Lambert et M. Weil a été mis en place pour accompagner l'agence et valider au fur et à mesure les propositions (affiches, messages, posts sur internet, etc.). 5 séances de travail ont eu lieu entre septembre et novembre. A noter que la CARPE a travaillé avec la même agence, ce qui a permis d'assurer une complémentarité dans les messages.

Le budget a été respecté et les comptes de la campagne ont été contrôlés par une fiduciaire agréée (Ofisa) et ont été transmis à la Chancellerie, conformément aux dispositions légales.

La campagne de publicité s'est organisée autour de :

Création et montage d'un mini-site dédié à la campagne : initiative163.ch.

Ce site « one-page » est devenu le page de destination de toutes les publicités digitales. Une page temporaire d'accueil sur le site ATCR a été mise en place pour rediriger vers la page de campagne.

Du 15 octobre au 24 novembre :

- > 1'980 visiteurs (95,7 % pour la première fois)
- > 80 % des visites viennent des posts ou pubs Facebook

Réseaux sociaux

Création d'une page Facebook, devenue l'émettrice des messages de campagne : [facebook.com/ATCRAIGeneve](https://www.facebook.com/ATCRAIGeneve) (@ATCRAIGeneve). Diffusion des contenus sur environ 2 mois, régulièrement avec une phase d'intensification les 3 dernières semaines.

Communauté

- > 192 fans ont été acquis
- > 201 utilisateurs se sont abonnés à la page

Publications

- > 14 posts (témoignages, chiffres-clés, live trafic) non-poussés
- > 11 posts (génériques et arguments) poussés
- > 2 vidéos (spot générique, spot guérilla) postées et poussées

Les posts non-poussés :

- > En moyenne, 372 utilisateurs ont vu passer chaque post
- > Chaque post a généré en moyenne 46 interactions

Les posts poussés :

- > En moyenne, 3362 utilisateurs ont vu passer chaque post, à environ 1,56 reprises chacun
- > Chaque post a généré en moyenne 241 interactions
- > Le lien vers le site a été cliqué environ 21 fois par post

Publicité « spot générique » :

- > 124'223 utilisateurs ont vu passer la publicité, en moyenne 8,87 fois chacun.
- > La vidéo a été visionnée 60'746 fois, dont 2'078 fois en entier
- > Le post a suscité 58 réactions, 5 commentaires et 22 partages
- > Le lien vers le site a été cliqué 893 fois

Publicité « vidéo guérilla » :

- > 57'888 utilisateurs ont vu passer la publicité, en moyenne 2,6 fois chacun
- > La vidéo a été visionnée 85'469 fois, dont 19'871 fois en entier
- > Le post a suscité 97 réactions, 67 commentaires et 70 partages
- > Le lien vers le site a été cliqué 928 fois



Affichage fixe - rue

Affichage politique rue (4 semaines)

- > 100 affiches F4 réparties à travers le canton

Affiches lumineuses bords de route (2 semaines)

- > 5 affiches sur 5 lieux en semaine 45
- > 6 affiches sur 6 lieux en semaine 46



Affichage mobile – TPG

Affichage TPG (2 semaines)

- > 5 affiches sur les bus circulant aléatoirement sur toutes les lignes du réseau
- > 3 affiches sur le tram circulant sur la ligne 12
- > 4 affiches sur les bus circulant aléatoirement sur toutes les lignes desservant le centre-ville
- > 2 affiches sur des trams circulant aléatoirement sur toutes les lignes du réseau
- > 2 affiches sur des bus circulant uniquement la ligne 23



Écrans TPG (2 semaines)

- > 1 spot de 20 secondes dans tous les véhicules TPG

Enfin, des relais ont également été faits dans la presse locale : lettre dans le courrier des lecteurs de la Tribune de Genève le 19.07.19, interview de M. Rochat, etc.

Résultats et suites

Le 24 novembre 2019, le peuple genevois a accepté à 56 % (66,3 % pour les communes membres de l'ATCR) l'initiative 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport ». C'est une magnifique victoire !

Profitant de la visite de Mme la Conseillère fédérale S. Sommaruga à Genève le 12 décembre lors de l'inauguration du Léman Express, une délégation de magistrats communaux lui a remis en mains propres un courrier rédigé par l'ATCR, appelant le Conseil fédéral à prendre acte que la fuite en avant préconisée par sa politique aéronautique (2016) et relayée dans la partie conceptuelle du PSIA (2018) ne sont tout simplement pas viables et surtout plus admissibles dans un contexte d'urgence climatique. Nous lui avons également remis un extrait de la nouvelle Constitution genevoise, mise en page et encadrée sous-verre, avec ruban aux couleurs genevoises.

Outre le résultat du vote genevois, nous avons également relevé dans le courrier qu'en approuvant la fiche PSIA le 14 novembre 2018, le Conseil fédéral avait démontré le peu de cas qu'il faisait des 345 oppositions, dont celles de 62 communes.

Ces faits démontrent clairement une opposition grandissante à la politique du Conseil fédéral basée uniquement sur le principe que l'activité aéronautique doit « répondre à la demande », sans que celle-ci ne soit priorisée et admettant que les normes environnementales ne soient pas respectées.

Le courrier à Mme Sommaruga n'a pour l'instant pas reçu de suite.

En coordination avec la CARPE, un courrier a également été transmis au Conseil d'État le 10 décembre 2019 demandant que nos deux associations soient intégrées aux réflexions visant la mise en œuvre de l'initiative. Le Conseil d'État a répondu favorablement le 22 janvier et une rencontre est prévue avec les responsables du Département des Infrastructures (DI), du Département du Territoire (DT), la CARPE et l'ATCR le vendredi 27 mars à 10h30.

Bruit admissible – Consultation publique

La Confédération a engagé une consultation publique du 18 septembre au 17 octobre 2019 portant sur :

- > La procédure de modification du règlement d'exploitation avec instauration de quotas
- > La procédure d'approbation des plans pour la construction d'une nouvelle sortie rapide de piste et l'utilisation densifiée de postes de stationnement
- > La fixation du nouveau bruit admissible

Ces documents étaient également accompagnés d'une demande de l'AIG auprès de l'OFAC de clore l'instruction des procédures dites CRINEN I et II en :

- > Rejetant le plafonnement du nombre de mouvements nocturnes et une extension du couvre-feu tels qu'envisagés par la décision CRINEN du 23 mars 2006 (CRINEN I) ;
- > Prenant acte de mesures prises dans le rapport du groupe de travail pour l'aviation légère du 16 décembre 2008 et constatant qu'il n'y a pas lieu de procéder à ce sujet à une modification formelle du règlement d'exploitation (CRINEN II).

Nous avons interpellé le Tribunal administratif fédéral à deux reprises concernant la reprise des procédures interrompues. Il s'avère qu'il n'y a plus de procédures pendantes auprès des tribunaux et que c'est bien dans le cadre de la mise à l'enquête publique qu'il est possible d'intervenir sur ces sujets, ce que nous n'avons pas manqué de faire.

L'ensemble des documents (rapport d'impact sur l'environnement, plans, rapport sur le système de quotas, nouveau règlement d'exploitation, rapport sur les mesures opérationnelles liées au stationnement des avions et à la sortie rapide en position 04, etc.) ont fait l'objet d'une analyse minutieuse par le secrétariat technique et par M^e G. Page, notre conseil juridique.

Une prise de position sous la forme d'une opposition argumentée a été mise à disposition des communes, afin qu'elles puissent l'utiliser à leur convenance. 24 communes ont ainsi fait opposition dans le cadre de la procédure, s'inspirant des documents mis à disposition. Rappelons que l'OFAC a reçu au total 653 oppositions, provenant d'associations, de communes et de privés. Pour l'instant nous n'avons pas d'information sur la suite qui sera donnée par l'OFAC.

Perspectives 2020

Les principaux travaux qui vont nous occuper ces prochains mois portent sur :

- > Les suites que va donner la Confédération à l'enquête publique portant sur le bruit admissible.
- > La mise en œuvre de l'IN 163. La CARPE et l'ATCR souhaitent être étroitement associées aux réflexions que va mener le canton.
- > Les adaptations qui seront introduites dans le plan directeur cantonal genevois (un mandat va être lancé début 2020 afin de mettre à jour la fiche A 20 portant sur les territoires soumis au bruit des avions).

Genève, le 18 février 2020